



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

**CONVENTION DE  
DELEGATION DE  
LA GESTION ET DE  
L'ENTRETIEN DES  
ZONES D'ACTIVITES  
ECONOMIQUES  
AVEC CONCARNEAU  
CORNOUAILLE  
AGGLOMERATION**

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – GUYON Yoann - HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINGUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Dominique DERVOUOT
- Karine GALBRUN à Luc LAURENT
- Philippe NIMIS à Christiane JAFFREZIC
- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX-BETHUIS
- Marcelle JAFFREZIC à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 21 mai 2019

Bruno BORDENAVE est nommé secrétaire de séance

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que suite aux différents transferts de compétences à la communauté d'agglomération, le patrimoine en propriété directe ou mis à disposition par les communes à l'agglomération a augmenté.

Les différents transferts de compétence ont été accompagnés du transfert des moyens humains nécessaires à l'exercice de celles-ci dans une proportion relative. En effet, une partie des postes a été transférée en même temps que la compétence mais pas toujours des postes entiers quand les tâches étaient réparties sur plusieurs postes.

Le dimensionnement des services techniques de l'agglomération ne permettant pas de répondre aux besoins tant en terme de volume que de rapidité d'intervention, il a été proposé de mutualiser les moyens avec les communes via des conventions de délégation de gestion.

Ainsi, des conventions de délégation de gestion ont été signées pour la gestion et l'entretien des zones d'activités par les communes sur la période 2017-2018.

Il est proposé de renouveler la convention entre la commune de TREGUNC et CCA pour la période 2019-2021.

Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le 7 JUIN 2019

ID : 029-212902936-20190528-DE28057-DE

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;**

**Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 14 mai 2019 ;**

**Ayant entendu le rapporteur ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention de délégation de la gestion et de l'entretien des zones d'activités économiques entre la commune et Concarneau Cornouaille Agglomération pour la période 2019-2021 et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 31 mai 2019

LE MAIRE

Olivier BELLEC

